



Ville de Créteil

LE DÉPUTÉ-MAIRE

Créteil, le 3 juillet 2009

Monsieur,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 10 juin 2009, relatif au Supplément de Loyer Solidarité (SLS).

La mise en œuvre du SLS est une des dispositions de la loi portant Engagement pour le Logement qui a été votée par le Parlement le 13 juillet 2006. Avec mes collègues députés socialistes, nous avons combattu avec force cette loi, car nous étions convaincus qu'elle marquait la fin de la mixité sociale dans le parc locatif social.

A cette loi se sont ajoutées les dispositions de la loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, qui réduisent les délais d'expulsions et augmentent les surloyers tout en abaissant les plafonds de ressources d'accès aux logements sociaux. Le Gouvernement stigmatise une fois de plus les locataires du parc locatif social qui seraient selon lui des privilégiés. Il porte gravement atteinte à cet outil de régulation du marché du logement au mépris des impératifs du vivre ensemble, des évolutions démographiques, des histoires familiales.

Soucieuse de préserver la mixité sociale dans son patrimoine et consciente des préjudices que cette loi ne manquera pas de causer aux locataires, Créteil Habitat a décidé d'utiliser tous les dispositifs existants pour retarder la mise en œuvre du Supplément de Loyer Solidarité.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne, s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat qui permet d'exonérer les locataires habitants certains quartiers ou certaines zones de SLS. A ce stade de la réflexion nous ne sommes pas en mesure de vous préciser quelles seront les zones exonérées, toutefois soyez assuré de notre détermination à préserver la mixité sociale sur l'ensemble du territoire communal.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier, et vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

et les meilleurs

Laurent CATHALA

Monsieur Jean-claude SZMIGEL
Membre de la Commission Exécutive de l'UL CNL
Amicale des Locataires de la Toison d'Or
31-37, allée de la Toison d'Or

94000 CRETEIL